

“ j'en demanderai. Ne me faites pas défaut. Répondez aujourd'hui.

“ (Signé),

“ JOHN A. MACDONALD,

Montréal, 26 Août 1873.

“ Sir John A. MacDonald,

“ Toronto,

“ Tirez sur moi pour dix mille piastres.

“ (Signé),

J. J.-C. ABBOTT.”

Cela lui faisait “ trente-cinq mille piastres,” mais il avait reçu un autre “ dix mille piastres,” ce qui fait “ quarante-cinq mille piastres,” qu'il a reçues de M. Allan pour sa part ! C'est lui-même qui le dit sous serment :

“ Sir Hugh Allan partit pour Terre-neuve, je pense, et je reçus deux lettres de lui. “ J'écrivis avec instance à M. Abbott, qui agissait pour lui, et je reçus deux fois des “ souscriptions au montant de \$10,000 chaque fois.

“ Le Président. C'était à part des \$25,000 ? Sir John A. MacDonald, répond : “ OUI.”

M. Langevin, un autre collègue de M. Cartier et de M. John A. MacDonald dans le gouvernement, n'eut pas assez de ses premiers *quinze mille piastres*, car il se fit donner encore *dix mille piastres* et ensuite *sept mille cinq cents piastres*, formant en tout *trente-deux mille cinq cents piastres* !

“ Ajoutant les avances subséquentes, les paiements se repartirent comme suit :

“ Comité de Sir George E. Cartier.....	\$85,000
“ A l'Hon. Sir John A. MacDonald, pour dépenses électorales.....	45,500
“ A l'Hon. M. Langevin pour dépenses électorales, à Québec.....	32,000

\$162,500

“ J'ai payé aussi à d'autres amis personnels engagés dans les élections \$16,000 à “ \$17,000.”

Mais ce n'est pas encore assez, car M. Allan ajoute :

“ Ces sommes en y ajoutant les dépenses préliminaires relatives aux divers chemins de fer dans lesquels j'étais engagé et qui se rapportaient plus au moins à l'entre- “ prise du Pacifique, donnaient un total de \$350,000.”

Les faits qui précèdent n'ont besoin de commentaires. Ils ont soulevé dans toutes les âmes honnêtes des sentiments de dégoût et d'horreur et fait rougir tous ceux qui tiennent à l'honneur de leur pays.

Disons immédiatement comment ces faits honteux ont été révélés :

M. Allan avait des associés dans les Etats-Unis dont il avait retiré *quarante mille piastres* pour *graisser* le gouvernement ; quand M. Allan fit son marché avec M. Cartier, il trahit ses associés et prit le contrat pour lui seul avec ses amis du Canada ; mais les Américains se sont vengés de M. Allan, en faisant connaître son marché à quelques membres de l'opposition.

Là dessus, un député, M. Huntington, a accusé les ministres en chambre d'avoir vendu le contrat du Pacifique à Allan. La chambre a nommé un comité pour faire une enquête à ce sujet, ce comité était composé de trois amis du gouvernement et de deux membres de l'opposition. Les premiers furent l'Hon. John Hylliard Cameron, qui avait reçu \$5,000 de M. Allan ; M. Blanchet, qui a reçu une forte partie des \$32,000 de M. Langevin pour acheter son élection dans Lévis, et M. McDonald, de la Nouvelle-Ecosse, (Pictou). Les deux autres étaient les Hon. Blake et Dorion.

Quand ils furent prêt à procéder, quelqu'un suggéra d'examiner les témoins sous serment ; pour cela il fallait une loi ; on attendit que la loi fut faite. Quand elle le fut en avril, le gouvernement demanda d'attendre trois mois jusqu'au retour de M. Cartier qui était en Angleterre ; et comme le gouvernement avait la majorité, il obtint ce délai. Au bout des trois mois M. Cartier était mort. Les membres du comité se sont donc assemblés le 2 juillet 1873 pour entendre les témoins, mais les amis du gouvernement refusèrent encore de le faire, attendu que la loi des serments avait été cassée en Angleterre dans l'intervalle et qu'ils ne voulaient pas prendre les témoignages autrement que sous serment ; il ne faut pas croire que notre gouvernement qui devait subir son procès ait contribué à faire désavouer la loi de serments en Angleterre ! Ah ! non, bien sûr. Mais cette loi fut cassée. Alors les trois amis du gouvernement décidèrent de faire rapport à la chambre et lui demander s'ils allaient prendre les témoignage sans asser-